

Construction identitaire et sentiment d'appartenance

Daniel Calin

Ce texte a servi de base à une conférence donnée le 11 décembre 1998 dans le cadre des *Amphis de l'A.I.S.* de l'I.U.F.M. de Paris.

Sommaire

L'identité se construit
Identité et appartenance
La rupture migratoire
Une identité en mouvement

L'identité se construit

On peut avoir l'impression que l'identité personnelle est « donnée », qu'on « naît avec ». On ne choisit en effet ni son sexe, ni sa famille. Sexe et liens familiaux constituent ensemble l'*état civil*, c'est-à-dire l'ossature universelle de l'identité imposée. On ne choisit non plus ni de naître, ni de naître de notre espèce sur notre planète – ce qui détermine cette part d'universalité trop souvent oubliée dans les débats autour des questions identitaires.

De fait, l'identité est objectivement encadrée, essentiellement par :

- le sexe,
- la généalogie,
- l'insertion sociale de la famille,
- la condition humaine dans son universalité.

Toutefois, même si cette identité « objective » est largement assignée au sujet, déterminée biologiquement et socialement dans ses traits essentiels, elle doit faire l'objet d'une appropriation subjective, longue et aléatoire, qui ne se consolide guère avant la fin de l'adolescence. L'identité « objective » ne prend sens et forme pour le sujet qu'à travers l'élaboration d'un sentiment identitaire de nature psychologique.

Même les composantes les plus « objectives » de l'identité ne sont pas automatiquement « intégrées » par le sujet, comme le montre l'exemple extrême de la transsexualité. Même hors de cas exceptionnels de ce type, identité objective et sentiment identitaire ne se recouvrent pas nécessairement, loin s'en faut.

À l'âge adulte, le sentiment d'identité reste susceptible d'évoluer, même chez les personnes les mieux construites, les plus assurées. Certaines étapes de la vie induisent invariablement des évolutions identitaires, plus ou moins fortes, plus ou moins difficiles, positives ou négatives. Devenir parent ou grand-parent, changer de profession ou de conjoint, partir en retraite, émigrer, tous les changements importants de statut personnel ou de statut social appellent des réaménagements identitaires.

La suite de cette réflexion ne portera que sur **la dimension sociale du sentiment identitaire**.

Identité et appartenance

Traditionnellement, la dimension sociale de notre identité est assurée par un *sentiment d'appartenance* à des groupes sociaux plus ou moins larges, dans lesquels notre généalogie nous a objectivement inscrit. Les *groupes d'appartenance* sont variables culturellement et historiquement : clans, castes, classes sociales, nations, régions, villes, quartiers, villages, communautés religieuses, communautés ethniques... Le sentiment d'appartenance est généralement *pluridimensionnel* : groupe social, groupe religieux, groupe sexué, groupe ethnique, groupe professionnel...

Dans les formations sociales les plus archaïques, cette appartenance est fortement inculquée, souvent de façon très violente. Les rites d'initiation, qui symbolisent cette inscription sociale de l'individu, passent fréquemment par l'imposition d'épreuves sévères. Clastres a montré que les « écritures corporelles » que comportent souvent ces rites constituent un violent *marquage social* des membres du groupe, dans des conditions qui relèvent de la torture instituée.

Dans des sociétés plus complexes, cette contrainte sociale prend des formes moins violentes et moins ritualistes. La contrainte n'en demeure pas moins présente, inscrite dans les réalités objectives de la biologie et de la généalogie. Il

reste de plus de multiples traces de cette violence primitive de l'inscription sociale : service militaire, retraites religieuses, bizutages, examens...

Les marquages sociaux les plus « officiels » sont le plus souvent(1) déportés vers la puberté, dans la tradition des rites d'initiation qui marquent le passage d'une enfance toujours perçue confusément comme quelque peu « asociale » à l'âge adulte, généralement perçue comme la « véritable » entrée dans la société(2). Il est toutefois évident que les sentiments d'appartenance sont cultivés bien avant cette entrée officielle dans la vie sociale adulte et ses systèmes d'appartenances. La première enfance est relativement peu concernée. Elle est vouée essentiellement à l'élaboration des composantes « intra-familiales » de l'identité, en particulier à l'inscription des bases de l'identité sexuée et de l'identité généalogique. La seconde enfance est par contre l'âge par excellence des inscriptions groupales(3). Le roman de Louis Pergaud, *La guerre des boutons*(4), reste une parfaite illustration de la nature et de l'importance de ces vécus sociaux de la seconde enfance.

La rupture migratoire

L'émigration, comme **tout changement important de la position sociale objective du sujet**, met inéluctablement en cause les sentiments sociaux d'appartenance, et partant de là le sentiment d'identité.

Chez les migrants, la fragilisation quasi mécanique de l'identité par les changements de l'inscription sociale objective est souvent aggravée par :

- la faiblesse des repères dans le pays d'accueil,
- les difficultés objectives d'insertion,
- les réactions de rejet.

Cette fragilisation est encore aggravée par une tendance à la globalisation de la mise en cause du sentiment identitaire. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ce ne sont pas seulement les sentiments sociaux d'appartenance qui sont mis en cause par l'émigration. Les autres grandes composantes de l'identité personnelle subissent très souvent le contrecoup du changement de l'environnement social du sujet.

L'identité familiale est déstabilisée par :

- la rupture totale ou partielle des liens familiaux de l'émigré,
- la rupture des liens de « localisation », avec « la maison » ou « la terre », si déterminants dans nombre d'inscriptions généalogiques ou claniques traditionnelles,
- les remaniements des structures familiales, induits mécaniquement par l'isolement du noyau familial de l'immigré par rapport à ses larges inscriptions familiales traditionnelles,
- la pression des modèles familiaux du pays d'accueil sur les différents membres de la famille de l'immigré,
- le changement de significations du nombre d'enfants de la famille dans le nouvel environnement social,
- le nouveau statut des enfants, en particulier lorsqu'ils sont nés dans le pays d'accueil.

L'identité sexuée elle-même est remise en cause par la migration, parfois en profondeur. Le statut de la femme est généralement différent entre le pays d'origine et le pays d'accueil, à commencer par son statut légal. Ce changement important et brutal du statut de la femme est souvent lourd de conséquences sur les relations conjugales des immigrants, et par contrecoup sur l'image que les hommes se font d'eux-mêmes, de leur « virilité ».

Dans ces conditions, la migration met fortement en cause la continuité du sentiment identitaire, et rend difficiles les réaménagements identitaires nécessaires pour que le sujet s'adapte à sa nouvelle situation objective sans déchirements intérieurs majeurs.

Sauf dans les cas de déportation, comme cela a été le cas pour les esclaves, l'émigration est toujours, au moins pour une part, un acte volontaire. En termes sartriens, dès lors que l'on n'est pas déporté, on a toujours au moins le choix entre partir et ne pas partir, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, quitte à en subir les conséquences. Il est clair que la situation, politique ou économique en particulier, pèse lourdement sur les choix migratoires. Il n'en reste pas moins que l'émigrant, au bout du compte, choisit de partir, donc choisit la rupture que représente inévitablement l'émigration.

Les difficultés induites ultérieurement par ce choix initial se traduisent fréquemment par un déni de la rupture migratoire, par lequel le migrant d'éviter d'assumer la responsabilité de ce choix et de ses conséquences. Ce déni, au sens psychanalytique du terme, se traduit par :

- l'effacement de la dimension volontaire du départ,
- l'effacement du choix du pays d'accueil,
- l'idéalisation rétrospective du pays d'origine,
- l'idéalisation rétrospective de sa situation personnelle dans le pays d'origine,
- la substitution de l'idée d'un séjour professionnel à l'étranger en lieu et place de la réalité de l'émigration.

Cette propension au déni, on le sait en psychopathologie, est psychologiquement ravageuse. Non seulement elle interdit les réaménagements identitaires qui seraient nécessaires à une adaptation viable de l'immigré aux réalités de sa

nouvelle inscription sociale, mais elle touche, parfois gravement, le lien au réel, et plus directement et plus profondément encore, le lien à soi. Cela peut aller jusqu'à « pathologiser » assez sérieusement l'immigré : dépression, « sinistrose », alcoolisme, troubles psychosomatiques.

Le déni parental est encore plus lourd de conséquences pour les enfants, voire pour les générations suivantes. En effet, les parents ont une « identité de base » qui a été élaborée dans les conditions ordinaires de leur enfance et de leur jeunesse dans le pays d'origine. Comme ce sont rarement les individus les plus fragiles qui ont la force d'effectuer le choix de l'émigration, cette « identité de base » est généralement suffisamment solide pour préserver les immigrés de première génération d'effondrements personnels graves. La grande majorité d'entre eux, d'ailleurs, surmontent admirablement les difficultés objectives et subjectives de l'immigration. La situation de leurs enfants est différente. Ils doivent, eux, construire de part en part leur identité dans le pays d'accueil. Le déni parental de la rupture migratoire leur rend souvent très difficile cette construction identitaire. Le déni parental sur la rupture migratoire :

- rend pratiquement impossible aux enfants une inscription sociale un tant soit peu raisonnable, ni dans le pays d'accueil, ni dans le pays d'origine ;
- entraîne un dysfonctionnement éducatif souvent massif ; les enfants sont élevés « dans l'esprit » d'un pays dans lequel ils ne vivront pas ;
- aggravé par l'idéalisation du pays d'origine et l'ignorance de ses évolutions, rend totalement inadéquate cette « éducation nostalgique », même dans la perspective d'un « retour au pays » ; les tentatives de retour au pays des enfants des migrants, seuls comme en famille, sont problématiques, voire catastrophiques.

On observe chez certains immigrés, beaucoup plus rarement que ces dénis de la rupture migratoire, une réaction inverse caractérisée une volonté radicale d'assimilation au pays d'accueil. Cette réaction est en général plus « fonctionnelle » à première vue. Elle facilite l'insertion « objective » des parents comme des enfants, pour des raisons assez évidentes. Elle favorise en particulier l'appropriation de la langue du pays d'accueil, si déterminante pour l'insertion personnelle et professionnelle.

Sur le plan identitaire, cette réaction conduit à coller à l'identité des gens du pays d'accueil, tout du moins à ce qui en est perçu (vêtements, façons de vivre, prénoms des enfants), et à ce qui est perçu comme « bien ». Les aléas des repérages des immigrés dans les codes sociaux du pays d'accueil créent parfois des comportements « conformistes » étrangement « décalés », au carrefour du ridicule et du tragique.

Sur le fond, cette réaction constitue une autre forme de déni, le déni de l'origine cette fois. Les dangers psychiques sont au moins aussi importants qu'avec l'attitude inverse :

- « Rigidité » psychique.
- Risque d'extrémisme. Cf. les enfants d'immigrés au Front National.
- Bombe intergénérationnelle : ce type de déni parental sur l'origine, comme tout mensonge en ce domaine, est une machine à fabriquer des troubles psychiques, parfois gravissimes, probablement d'autant plus sévères que l'assimilation est réussie en surface.

Une identité en mouvement

Par rapport aux difficultés des immigrés et de leurs enfants, les modes idéologiques récentes de l'interculturalisme, et plus encore du multiculturalisme, prônent avant tout le maintien ou le renforcement du lien à la culture du pays d'origine.

Si ce « maintien du lien » va jusqu'à figer l'identité, cela ne peut que creuser l'inadaptation, favoriser le déni de la rupture migratoire, entretenir les passions ravageuses de la nostalgie. Ces idées me semblent démagogiques et foncièrement mensongères.

Le multiculturalisme, de plus, menace constamment de dériver vers des logiques de ghettos, d'apartheid, d'autant plus que cette idéologie d'importation anglo-saxonne est particulièrement inadaptée aux profondes traditions assimilatrices de la France⁽⁵⁾.

Ceci dit, il est bien entendu justifié de souhaiter éviter le déni de l'origine. Cela peut de fait passer par le maintien de l'adhésion à certains éléments de la culture du pays d'origine. Cela nécessite toutefois le respect de certaines conditions, en particulier des conditions de compatibilité avec la culture du pays d'accueil. Cette compatibilité indispensable est double :

- Compatibilité externe : certains traits de la culture du pays d'origine sont inacceptables par le pays d'accueil, comme la polygamie et les mutilations sexuelles.
- Compatibilité interne : le maintien indispensable de la cohésion intérieure de la personne, malgré la diversité de ses références culturelles, interdit la juxtaposition de n'importe quels traits culturels à n'importe quels autres.

Au fond, ces exigences de compatibilité se révèlent vite pesantes et restrictives. Ce que l'on pourrait appeler un « filtrage culturel » n'est guère évident à réguler : selon quels critères effectuer ces choix ? Cette réponse à la

question de la double appartenance culturelle n'est guère convaincante en elle-même, et elle est probablement peu viable à terme, surtout en termes transgénérationnels.

La solution la plus convaincante, la plus viable à long terme, en particulier transgénérationnel, me semble être le passage d'une **logique d'appartenance collective** à une **logique de trajectoire privée**. Il s'agit de substituer l'histoire personnelle au lien culturel comme base de l'élaboration de l'identité sociale. Dans cette nouvelle logique, l'inscription sociale du sujet n'est plus assurée par une appartenance sociale imposée, mais par une histoire transgénérationnelle assumée(6).

Cette conception transforme les modalités mêmes de la construction identitaire, tout du moins dans ses dimensions sociales :

- Construction dynamique et non plus statique. On gagne en adaptabilité, en évolutivité. Cela permet le changement, la mobilité, tout en évitant les risques de dérives, de « dissolution identitaire », grâce à la solidité de l'inscription dans une histoire privée transgénérationnelle. Dans des sociétés qui sont, de longue date, en mouvement, et dans lesquelles les positions sociales sont elles-mêmes relativement mouvantes, la persistance des constructions identitaires à base d'appartenances ressemble fort à une contradiction structurelle, qui ne peut que multiplier les inadaptations, les pertes de repères, les dérives de toutes sortes, voire en fin de compte les troubles psychiques.
- Dimension plus volontaire et moins imposée. On gagne en liberté, mais également en responsabilité, avec tout le poids que cela implique. Ce poids de la responsabilisation par rapport à notre propre trajectoire, ainsi qu'à la destinée que nos choix dessinent pour notre descendance, explique probablement les multiples formes d'évitement de ces conditions objectives de vie imposées par nos sociétés.

Cette conception est en lien avec ce que Louis Dumont a nommé « l'individualisme moderne ». Il s'agit là au fond d'un changement fondamental de « civilisation », au sens d'une transformation des modalités mêmes de **l'inscription sociale** des personnes, et de sa transmission. Cette évolution est en cours de longue date, comme Dumont l'a montré pour une part. La création des États, l'urbanisation, la diversification des métiers, la démocratisation de la vie politique, tout cela concourt depuis des siècles à désenclaver les individus des modalités les plus massives de l'inscription groupale.

Cette voie n'est ni facile, ni assurée. Les signes de résistance à une telle transformation, toujours en cours, sont multiples et puissants, y compris dans les pays démocratiques les plus développés.

Daniel CALIN
1999-2000

Voir sur le site d'origine de Daniel Calin : <http://dcalin.fr/textes/identite>

Notes

(1) Pas toujours : voir le baptême ou la circoncision dans certaines traditions.

(2) On disait autrefois (?) que les jeunes filles de l'aristocratie *entraient dans le monde* à l'occasion de leur premier bal.

(3) Voir la notion de *société des enfants* chez Alain ou l'accès à la coopération chez Piaget.

(4) Louis PERGAUD, *La guerre des boutons (Roman de ma douzième année)*, Col. Folio Junior, Gallimard, Paris, 1912 (édition originale).

(5) Voir : Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Col. Pluriel, N° 8365, Hachette, Paris.

(6) Voir les [indications pédagogiques](#) données sur ce point dans un autre texte publié sur ce site sous le titre [Les difficultés de l'apprentissage de l'écrit pour des personnes en situation précaire](#).